

Stratégie internationale du Nouveau-Brunswick

Ministère des Affaires intergouvernementales

Mot du Premier ministre



En tant que premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, il me fait plaisir de vous présenter la stratégie internationale du Nouveau-Brunswick.

Cette stratégie jette les bases d'une approche coordonnée et concertée et guidera la province à canaliser son action sur la scène internationale en vue d'atteindre ses objectifs d'autosuffisance d'ici 2026.

Le Nouveau-Brunswick est une province active sur le plan international. Nous exportons autant que l'ensemble des trois autres provinces atlantiques et nous bénéficions de réseaux exceptionnels. Afin de continuer ce succès devant une concurrence plus féroce que jamais, il y a lieu de miser sur nos forces et mettre à profit nos réseaux. Nous devons outiller notre population et nos entreprises pour qu'elles soient aptes à affronter les nouveaux défis que nous pose la mondialisation et saisir les possibilités

qu'elle crée. Dans le contexte mondial actuel, une population ouverte sur le monde et possédant les capacités nécessaires pour saisir les innombrables occasions actuelles et émergentes est un facteur de succès incontournable.

A handwritten signature in black ink that reads "Shawn Graham". The signature is written in a cursive style with a horizontal line under the name "Graham".

L'honorable Shawn Graham
Premier ministre

Résumé

Afin d'atteindre son objectif d'autosuffisance, le Nouveau-Brunswick devra renforcer sa présence sur la scène internationale pour y saisir les nombreuses opportunités qu'elle présente. Pour y arriver, la province s'est fixée comme objectif de renforcer ses relations économiques, son capital humain, ses partenariats et réseaux.

Renforcer nos relations économiques

Malgré un commerce important avec les États-Unis, force est de reconnaître une sur-dépendance et un manque de diversification des marchés pour les entreprises de la province. Le Nouveau-Brunswick a donc tout intérêt à identifier de nouveaux partenaires et à élargir les secteurs d'activité permettant de stimuler le commerce international et d'attirer l'investissement étranger sur son territoire. En tandem, la province peut miser davantage sur ses attraits culturels et patrimoniaux comme leviers de croissance économique, notamment pour augmenter le tourisme international.

Renforcer notre capital humain

Le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri des défis démographiques qui caractérisent bon nombre de pays. La réponse de la province comprend, entre autres, sa stratégie de croissance démographique qui met un accent sur l'immigration. Celle-ci tient compte des besoins de la province en matière de population et de diversification de l'économie tout en élargissant la mosaïque culturelle du Nouveau-Brunswick. En complément à l'immigration, il y a lieu d'outiller la population pour l'aider à mieux accueillir la diversité culturelle, d'y reconnaître ses avantages et d'en profiter pleinement. Ainsi, la province s'investira à développer les compétences internationales de la population avec un accent particulier sur la jeunesse.

Renforcer nos partenariats et réseaux

L'action internationale de la province dépend largement des réseaux d'influence auxquels elle est associée. Sa taille l'exige à prioriser une approche concertée et coordonnée tout en assurant une action complémentaire et concertée avec ses partenaires principaux. Le Nouveau-Brunswick continuera de renforcer ses réseaux existants et il en créera des nouveaux. Il s'alliera plus stratégiquement aux services du gouvernement fédéral, aux relais diplomatiques au Canada comme à l'étranger, aux organisations internationales ainsi qu'aux autres gouvernements à l'étranger pour optimiser les atouts des uns et des autres au service de l'économie provinciale.

Table des matières

Introduction	1
Principes directeurs	2
Objectifs	3
<i>Renforcer nos relations économiques</i>	3
<i>Renforcer notre capital humain</i>	5
<i>Renforcer et développer nos partenariats et réseaux</i>	6
Marchés cibles désignés	8
Conclusion	9

Introduction

Le Nouveau-Brunswick s'est donné comme objectif d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026 et a entrepris une période de transformation afin d'assurer que les changements fondamentaux nécessaires à ses programmes soient mis en place.

Ces changements s'effectuent dans le contexte d'une économie mondialisée où les enjeux locaux et nationaux s'associent étroitement aux enjeux mondiaux. Au cours des dernières années, l'interdépendance des pays s'est manifestée de façon plus évidente, notamment avec la crise des banques d'investissement aux États-Unis qui a provoqué des répercussions économiques sur tous les continents et a entraîné une déstabilisation des économies régionales.

Le contexte économique mondial est toutefois propice à de nouvelles manières de faire des affaires et nouer des relations avec le monde. Les deux dernières décennies ont été marquées par la venue de nouvelles puissances économiques et l'ouverture des marchés permet de nouvelles occasions d'affaires. Et avec de nouveaux partenaires arrivent de nouvelles pratiques commerciales.

Même si les échanges commerciaux avec les États-Unis seront toujours importants, les entreprises du Nouveau-Brunswick doivent explorer d'autres opportunités. Par ailleurs, en développant de nouveaux produits et services, le Nouveau-Brunswick pourra se tailler une place dans de nouveaux marchés.

La main-d'œuvre néo-brunswickoise doit donc être en mesure de satisfaire aux nouvelles exigences du marché international et de s'intégrer à une économie en évolution constante. Si la population du Nouveau-Brunswick est appelée à une plus grande ouverture sur le monde, elle peut en même temps mettre à contribution ses atouts, dont sa capacité bilingue.

L'accès à de nouveaux marchés dépend de bonnes relations internationales. La province a donc avantage à consolider ses accords de partenariats ainsi qu'à développer et à cultiver ses réseaux. Le gouvernement du Canada est un partenaire stratégique incontournable sur la scène internationale. En alignant sa stratégie sur celle du gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick profitera d'une plus importante gamme d'expertise et de ressources.

Un Nouveau-Brunswick autosuffisant s'appuiera sur des relations internationales solides pour contribuer à la réalisation de son plein potentiel économique et social. Le monde change et le Nouveau-Brunswick doit changer avec lui. Il doit régulièrement réévaluer et valider ses actions et ses pratiques courantes. C'est dans cette perspective que cette mise à jour de la Stratégie internationale du Nouveau-Brunswick a été effectuée.

Principes directeurs

Cette stratégie se veut intégrante et multidisciplinaire. Elle vise à faire converger les efforts internationaux des ministères, des entreprises, des institutions postsecondaires, des organisations de la société civile et des individus et à établir entre eux, et avec d'autres, des partenariats solides et durables. En cela, elle viendra en appui au dynamisme néo-brunswickois sur la scène internationale.

Elle favorise la diversification des marchés du Nouveau-Brunswick. Des mesures y sont identifiées pour faciliter le développement de nouveaux marchés et la consolidation des marchés existants.

La stratégie préconise une population habilitée à relever les défis d'une économie mondiale en constante évolution. Elle encourage donc la mise en place de mécanismes d'échanges culturels, de recherche et développement, de mobilité des personnes, et de sensibilisation interculturelle.

Elle cherche enfin à bonifier les relations internationales du Nouveau-Brunswick et à favoriser le développement de nouveaux partenariats stratégiques et innovants.

Objectifs

La stratégie internationale du Nouveau-Brunswick s'articule autour de trois objectifs :

- Renforcer nos relations économiques**
- Renforcer notre capital humain**
- Renforcer nos partenariats et réseaux**

Renforcer nos relations économiques

L'économie du Nouveau-Brunswick dépend en très large mesure de ses exportations aux États-Unis. Celles-ci représentent une proportion importante de son PIB, et elles sont constituées surtout de produits pétroliers. Pour contrer cette concentration géographique et sectorielle de son économie, le Nouveau-Brunswick doit identifier de nouveaux partenaires et d'autres secteurs d'échanges économiques et cultiver sa capacité en recherche et développement pour lui permettre d'innover de nouveaux produits et services.

Le Nouveau-Brunswick aura aussi avantage à chercher de nouveaux investissements qui contribueront à diversifier son économie, sa main d'œuvre et sa production.

Le dynamisme culturel de la province est un atout qui peut contribuer à renforcer les échanges et les partenariats internationaux. Le Nouveau-Brunswick aurait donc avantage à mieux promouvoir sa culture et son patrimoine comme attrait touristique à fort potentiel économique.

Afin de renforcer ses relations économiques, trois priorités orienteront l'action du Nouveau-Brunswick :

- ***stimuler le commerce international***
- ***augmenter les investissements étrangers***
- ***accroître le tourisme culturel et patrimonial***

Stimuler le commerce international

Le contexte économique mondial exige de nouvelles approches pour stimuler le commerce international. Le Nouveau-Brunswick doit s'inscrire dans cette mouvance, en diversifiant ses partenaires commerciaux internationaux. Il doit outiller les petites et moyennes entreprises afin de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux. Pour y arriver, le Nouveau-Brunswick mettra en place des mécanismes de concertation entre les principaux intervenants en matière de commerce international. Des secteurs prometteurs, comme l'éducation et la formation, peuvent être davantage exploités.

Le Nouveau-Brunswick continuera à travailler en concertation avec les autres gouvernements provinciaux et fédéral pour réduire les obstacles qui nuisent aux échanges internationaux.

Mesures stratégiques :

- Adopter, avec les gouvernements fédéral et provinciaux, une approche intégrée à l'organisation de missions commerciales à l'étranger et à l'accueil de missions internationales au Nouveau-Brunswick;

- Appuyer les entreprises à se préparer à l'exportation dans des nouveaux marchés en leur offrant des outils et formations;
- Mieux adapter le matériel promotionnel de la province en fonction des marchés ciblés à l'étranger.
- Explorer les nouvelles possibilités d'exportation des produits et services d'éducation et de formation;
- Renforcer la coopération trilatérale avec nos partenaires existants afin d'élargir notre sphère de coopération commerciale et culturelle;
- Sensibiliser les délégués commerciaux canadiens aux priorités du Nouveau-Brunswick;
- S'inscrire dans les accords de coopération canadienne en matière d'innovation et de sciences et technologies afin de promouvoir la recherche et le développement;
- Encourager des employés du secteur public et des experts du secteur privé à participer aux réseaux des conférenciers afin d'améliorer la notoriété internationale du Nouveau-Brunswick tout en permettant à certains experts de se créer une renommée internationale;
- Participer activement aux équipes de négociations canadiennes à l'Organisation mondiale du commerce et sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Europe.

Augmenter les investissements étrangers

Pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance, de nouveaux investissements et des nouvelles approches pour favoriser l'innovation, le développement d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive et l'élargissement de nos marchés sont nécessaires. L'amélioration de nos capacités en matière de recherche et développement, et le renforcement de partenariats pour innover de nouveaux produits et services occuperont une place importante dans cette perspective. Dans certains cas, cela signifiera un appui aux entreprises néo-brunswickoises qui doivent investir à l'étranger afin de développer leur propre capacité d'exportation.

Mesures stratégiques :

- Stimuler la mise en place de co-entreprises internationales dans les secteurs prioritaires;
- Mettre en valeur les avantages qu'offre le Nouveau-Brunswick tels que ses compétences linguistiques et sa situation géographique;
- Stimuler davantage le programme d'immigration des entrepreneurs;
- Identifier de nouveaux mécanismes de promotion et de prospection des investissements étrangers;
- Encourager l'innovation et les investissements publics stratégiques pour améliorer l'image et la compétitivité de la province, y compris le renforcement de nos capacités en matière de recherche et développement;
- Prendre part à la stratégie nationale de promotion active de l'investissement étranger direct du Canada.

Accroître le tourisme culturel et patrimonial

Le Nouveau-Brunswick possède des attraits naturels et culturels qui méritent d'être davantage connus et valorisés en vue de favoriser l'arrivée de touristes étrangers. D'autre part, les industries culturelles occupent également de plus en plus de place dans l'économie canadienne. Au Nouveau-Brunswick, la vitalité de la production culturelle des francophones, des anglophones et des autochtones ouvre également la voie à des occasions en matière d'exportation.

La coopération culturelle mène souvent à des échanges commerciaux par le biais d'un plus grand réseautage et d'une plus grande connaissance mutuelle des sociétés respectives et des marchés. Le bilinguisme de la province est un atout qui ouvre ainsi la voie vers un plus large éventail d'échanges.

Mesures stratégiques :

- Explorer de nouvelles façons de promouvoir la culture comme catalyseur économique;
- Mettre en valeur les atouts culturels du Nouveau-Brunswick lors de missions commerciales à l'étranger;
- Adopter une approche concertée avec les milieux artistiques et culturels pour la promotion de nos artistes sur la scène internationale;
- Tirer profit des partenariats et ententes de la province avec différentes régions du monde pour promouvoir le Nouveau-Brunswick comme lieu touristique;
- Promouvoir davantage les capacités de production de l'industrie du film au Nouveau-Brunswick;
- Assurer une plus grande visibilité du Nouveau-Brunswick dans les foires touristiques et commerciales internationales;
- Optimiser les réseaux internationaux existants;
- Renforcer les relations avec les médias afin d'assurer une plus grande couverture sur le Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique incontournable.

Renforcer notre capital humain

Le capital humain est le moteur d'une économie du savoir. Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes posent des défis considérables pour une province qui veut s'ouvrir sur le monde. Pour participer pleinement dans l'économie mondiale, elle doit avoir une population qualifiée en nombre suffisant. Afin de renforcer son capital humain, deux priorités orienteront l'action du Nouveau-Brunswick :

- ***Le soutien à l'immigration***
- ***Le développement des compétences internationales de la population***

Soutien à l'immigration

L'immigration présente un moyen pour satisfaire aux besoins du Nouveau-Brunswick en matière de main-d'œuvre. L'immigration contribue aussi à diversifier la mosaïque culturelle de la province et à enrichir le quotidien des personnes qui y habitent. La province a mis en place une stratégie de croissance démographique visant à augmenter la population de 100 000 personnes d'ici 2026. Cette stratégie fait appel à une augmentation importante du taux d'immigration, notamment pour augmenter le nombre de travailleurs qualifiés tout en respectant l'équilibre linguistique de la province. Plus spécifiquement, la stratégie vise le recrutement d'au moins 5000 personnes immigrantes par année d'ici 2015.

Mesures stratégiques :

- Assurer une plus grande visibilité du Nouveau-Brunswick dans les pays ou régions à fort potentiel d'immigration;
- Étendre et renforcer le *Programme des candidats*;
- Renforcer notre capacité en matière d'accueil et de rétention des personnes immigrantes;
- Soutenir et accentuer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans la province;
- Développer une stratégie de recrutement d'étudiants internationaux qui tient compte des besoins spécialisés en main-d'œuvre de la province;
- Renforcer la capacité du Nouveau-Brunswick accueillir des stagiaires internationaux.

Développement des compétences internationales de la population

Afin de s'adapter à un monde en pleine évolution et saisir l'occasion d'être des acteurs habiles dans une économie globale, les néo-brunswickois et néo-brunswickoises ont besoin d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences. Il est entendu que l'acquisition de compétences doit se faire tout au long du parcours éducatif, de la maternelle à l'éducation postsecondaire. Les secteurs de l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire y compris la formation technique et professionnelle jouent un rôle prépondérant à cet égard.

Des nouvelles attitudes doivent compléter ces compétences internationales en raison de la compétitivité et de la rapidité avec laquelle les marchés doivent s'ajuster dans un contexte de globalisation. Un esprit d'innovation et une ouverture sur le monde permettront au Nouveau-Brunswick de participer pleinement à une économie hautement dynamique et concurrentielle.

Mesures stratégiques :

- Favoriser des activités permettant aux élèves des écoles primaires et secondaires de la province d'acquérir des nouvelles connaissances et compétences internationales;
- Sensibiliser davantage le public aux avantages d'une plus grande diversité culturelle et des enjeux économiques de l'heure;
- Accentuer le rôle de nos institutions de formation postsecondaire en matière de coopération internationale et de recherche;
- Favoriser une approche coordonnée pour une offre renforcée de mobilité internationale en faveur de la population étudiante;
- Favoriser une meilleure coordination de la promotion internationale des programmes d'études et de formation du Nouveau-Brunswick;
- Contribuer à la mise en place d'écoles, de campus délocalisés et de formation à distance.

Renforcer et développer nos partenariats et réseaux

Le succès de la province sur la scène internationale repose sur sa capacité de créer des partenariats solides tant au Nouveau-Brunswick et au Canada que sur la scène internationale. Il est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie, ce qui lui procure une porte d'entrée privilégiée au sein de la communauté internationale. D'autres réseaux et partenariats sont à explorer afin de profiter d'occasions différentes qui se présentent dans d'autres régions du monde. Comme tous les autres gouvernements qui souhaitent agir sur la scène internationale, le Nouveau-Brunswick devrait également contribuer à l'effort de solidarité internationale en fonction de ses secteurs d'expertise, à la mesure de ses moyens.

Afin d'élargir ses sphères de coopération, deux priorités orienteront l'action du Nouveau-Brunswick :

- **Renforcement et développement de partenariats et de réseaux**
- **Concertation et Coordination**

Renforcement et développement de partenariats et de réseaux

Le Nouveau-Brunswick a su bâtir des relations et des réseaux au sein du gouvernement fédéral, des relais diplomatiques, des organisations internationales et nationales ainsi qu'avec d'autres gouvernements à l'étranger. Ces relations partenariales doivent être renforcées et diversifiées. D'autres réseaux

et partenariats doivent être établis afin de permettre à la province d'accéder aux nouvelles occasions qui se présentent à l'internationale. Le Nouveau-Brunswick travaillera plus étroitement avec le gouvernement du Canada pour bénéficier de son expertise et de ses réseaux. Il doit aussi travailler de façon plus concertée avec les municipalités, les institutions de recherche et les chefs de file économiques sur la scène internationale.

Mesures stratégiques :

- Renforcer l'action stratégique du Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie internationale;
- Développer une approche corporative pour promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick auprès des missions canadiennes à l'étranger, et des missions étrangères au Canada;
- S'inscrire dans les priorités canadiennes et identifier les occasions d'affaires dans le cadre des ententes et accords bilatéraux et multilatéraux du gouvernement du Canada;
- Placer des personnes-ressources néo-brunswickoises dans des postes d'influence stratégique à l'étranger.
- Encourager la participation d'experts néo-brunswickois aux réseaux professionnels spécialisés;
- Établir de nouveaux partenariats stratégiques public-privé pour bonifier les activités internationales de promotion du Nouveau-Brunswick;
- Consolider le réseau des ambassadeurs du Nouveau-Brunswick.

Concertation et Coordination

La taille de la province l'incite à optimiser ses partenariats pour assurer une action complémentaire et concertée. Elle doit identifier les principaux acteurs au sein de sa population et encourager des partenariats entre eux et avec des partenaires à l'extérieur de la province. Le Nouveau-Brunswick doit miser sur la concertation, le partage d'information et la recherche constante de synergie.

Mesures stratégiques :

- Effectuer des concertations régulières entre les ministères provinciaux, les institutions et organismes œuvrant à l'international pour identifier les actions complémentaires ou partenariats possibles;
- Mettre en place des outils de travail favorisant l'échange d'information;
- Assurer une plus grande concertation avec le milieu des affaires, les municipalités, les organismes à caractère économique comme le réseau des entreprises et les chambres de commerce et les institutions de recherche.

Marchés cibles désignés

Une province de la taille du Nouveau-Brunswick doit être stratégique dans ses choix de marchés cibles et miser sur des pays, des régions et des secteurs qui lui permettront de développer des alliances durables. Elle doit s'assurer que ces marchés soient en complémentarité avec les priorités du gouvernement du Canada tout en tenant compte des partenariats déjà établis par la province. Ces marchés doivent représenter des occasions d'affaires significatives pour la province et s'inscrire dans les priorités énoncées dans la stratégie.

En identifiant une série de marchés cibles dans le cadre de cette stratégie, la province sera en mesure de mieux organiser ses interventions de manière stratégique, planifiée et concertée dans les marchés où un grand éventail de possibilités existent.

Afin de nous aider à identifier les pays les plus stratégiques, une grille d'analyse a été développée de manière à filtrer, selon le principe de l'entonnoir, la liste de pays potentiels. Cette grille a été élaborée en tenant compte des priorités provinciales, des marchés cibles du gouvernement du Canada, des partenaires actuels du Nouveau-Brunswick, des économies émergentes, et de la participation du Canada au Commonwealth et à la Francophonie. La sélection a aussi tenu compte d'une série de statistiques et d'indicateurs, ainsi que du statut linguistique de la province.

Au cours des prochaines années, le Nouveau-Brunswick ciblera davantage ces pays suivants :

- Royaume-Uni et Irlande
- Japon
- Corée du Sud
- Allemagne
- France
- Chine
- Inde

Bien entendu, l'identification de marchés cibles n'exclut pas des activités ailleurs lorsque des occasions se présentent.

Conclusion

Pour un gouvernement, la mise en place d'une stratégie internationale représente un défi particulier en matière de collaboration et de concertation. Le nombre et l'étendue des activités internationales qui sont menées par le Nouveau-Brunswick, de même que la diversité des partenaires qui participent à celles-ci, demandent qu'une attention soutenue soit portée sur ce plan.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi des objectifs pour dynamiser son économie, pour renforcer davantage son capital humain et internationaliser sa population, et pour profiter de réseaux et partenariats internationaux. La façon avec laquelle il réalisera ces objectifs sur le plan des politiques et des pratiques ministérielles, en particulier en ce qui a trait au degré de collaboration et de concertation souhaité, est un élément fondamental pour assurer le succès de la démarche. L'efficacité et l'efficience de l'action gouvernementale et l'effet de synergie qu'il veut créer avec ses partenaires permettront d'optimiser les ressources consacrées à cette activité.

Le rôle du ministère des Affaires intergouvernementales sera de coordonner l'action de l'appareil gouvernemental afin de créer une synergie entre les différents ministères et institutions gouvernementales et de s'assurer que les efforts convergents vers les objectifs identifiés. Le ministère suivra la mise en oeuvre de la stratégie.